

Règlement du Bike & Run de Manosque, par équipe de 2 concurrents👉

Version du 9 janvier 2016

1. L'épreuve suit la réglementation sportive 2016 de la FFTRI.
2. Pour avoir accès à la course tout participant doit disposer d'une licence ou pass compétition, justifier de son identité lors du retrait du dossard et disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur non licencié.
3. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Bike & Run en compétition est nécessaire chaque fois qu'un concurrent ne possède pas de licence avec mention « certificat médical compétition ».
4. La zone de regroupement devra être franchie côte à côte par les équipiers et leur vélo.👉
5. Le départ sera organisé de manière suivante : départ des coureur à pied sur une boucle pédestre dont la distance varie selon la course (voir plans), les cyclistes ne prennent le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.
6. Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.
7. Les concurrents porteront en permanence leur dossard (devant).
8. Un seul concurrent est autorisé sur le vélo. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.
9. Pour qu'une équipe soit classée la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le vélo.
10. Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.
11. Les équipes s'engagent à respecter le code de la route, le parcours et les injonctions des signaleurs.
12. Il est strictement interdit de changer de vélo durant la course, mais toute réparation faite à celui-ci sera acceptée.
13. Aucune aide extérieure n'est autorisée.
14. La composition des différentes équipes pour le Bike & Run devra respecter la RGF2016. Sur les épreuves S et XS la composition des équipes est libre en fonction de l'accessibilité de la distance à la catégorie d'âge concernée. Une équipe composée de licenciés de catégories d'âges différentes sera classée dans la catégorie la plus âgée. En revanche, un vétéran faisant équipe avec une autre catégorie d'âge sera classé dans la catégorie sénior.
Sur les épreuves jeunes, en fonction de l'accessibilité de la distance à la catégorie d'âge concernée, les jeunes constituent soit des équipes de même catégorie d'âge, soit des équipes composées au maximum de deux catégories d'âge successives.
15. Récompenses : 3 premières équipes du classement scratch, 3 premières équipes par catégories d'âge homme, femme, mixte.

16. Utilisation du droit à l'image : Par sa participation au Bike & Run de Manosque, chaque concurrent autorise expressément l'association Triathlon Manosque à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.